



---

## Compte rendu audioconférence du 23 février 2021

---

*Présents: Gaëtan Bourdoncle , Karine Belloc*

### **Propos introductifs de la direction**

La direction nous a précisé que la circulaire du 1<sup>er</sup> ministre du 5 février 2021 préconisait le renforcement du télétravail (notamment en revenant sur le fait que chacun travaille au moins un jour dans la mesure du possible sans préciser toutefois une marche à suivre pour la mise en place de cette mesure).

Elle a également précisé qu'elle poursuivait le déploiement des ordinateurs portables pour favoriser la progression du télétravail.

### **Télétravail**

Un nouveau mail a été envoyé aux chefs de services (semaine 7) avec une fiche outil pour les aider, intitulée «faire vivre le télétravail».

En réalité : beaucoup de banalités et seulement quelques infos intéressantes sur la gestion psychologique des agents. Aucune info pratique comme l'utilisation des applications liées en télétravail,...

Niveau d'équipements:

- 126 ordinateurs dans le réseau
- 10 ordinateurs en stocks (pour demande et besoin immédiat)
- taux d'équipements par service: de 20 à 100% selon les services. Cependant, impossible d'obtenir un détail précis.

Répartition des télétravailleurs en nombre de jours (1 au 18 février) :

- 7% sur 5 jours (6 agents > raison de santé)
- 17 % sur 4 jours
- 20% sur 3 jours
- 24% sur 2 jours
- 22% au moins un jour

### **A propos de nos revendications pour favoriser le télétravail**

Nous avons renouvelé nos demandes concernant un changement d'optique sur le télétravail. La méthode qui consiste à vouloir augmenter coûte que coûte le taux de télétravailleurs, notamment en envoyant mail sur mail, avait atteint ses limites.

Nous avons indiqué à la direction qu'il nous semblait plus intéressant d'identifier les blocages éventuels et de rendre ce dernier plus attractif pour les agents.

---

**Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques**

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: [cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

En effet, après un an de crise, un plafond a été atteint sur le nombre de télétravailleurs qui désormais ne progresse guère.

**Plusieurs propositions ont alors été faites en ce sens par la CGT.**

Sur la possibilité de pouvoir bénéficier d'un double écran à son domicile, la direction a ENFIN répondu favorablement à notre demande. Il y a désormais un stock disponible pour doter les agents qui souhaitent en bénéficier.

A la question de la possibilité d'un remboursement forfaitaire, la direction affirme que ce n'est pas à l'ordre du jour au niveau national.

L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), Mr Renda, est alors intervenu en précisant qu'au niveau national un accord cadre pour la fonction publique était en train d'être discuté pour le télétravail.

La direction a alors argumenté sur le fait qu'il était dans l'attente de consignes officielles pour éventuellement avancer sur ce sujet.

Sur l'impossibilité de télétravailler pour ceux n'ayant pas de box internet, la direction a répondu que les agents pouvaient utiliser leurs téléphones personnels comme modem pour se connecter à internet (déjà fait par certains agents). Il a ajouté que cela nécessitait «*seulement 5GO/mois*» de données mobiles.

Il lui a été rappelé que pour information, le forfait moyen des français est d'environ 20 GO pour 20€/mois et que les agents n'avaient pas à prendre à leurs charges les frais de connexions pour le télétravail.

La direction a indiqué que pour l'avenir, il était envisagé de fournir des clés 4G aux agents.

Il a aussi été demandé de réfléchir de manière plus approfondie au fait de traduire le travail en présentiel en télétravail. Au lieu par exemple de simplement donner des ordinateurs portables et d'indiquer les applications disponibles à son domicile.

Réponse habituelle de la Direction qui se défausse sur l'échelon inférieur: «*c'est au chef de service de s'organiser pour permettre plus de télétravail parce c'est eux qui connaissent le mieux la réalité du terrain ainsi que les agents*».

On constate une fois de plus que la notion de connaissance du terrain oscille selon les intérêts de notre chère direction.

Sur la possibilité de la bascule des appels téléphoniques, aucun calendrier n'est avancé sauf pour Gourdon et Saint Céré qui devraient changer d'AutoCom cette année.

Sur la possibilité de pointage et de basculer en horaires variables:

Pour la direction, le système actuel de forfait horaire permettrait de cadrer le travail de l'agent et le protégerait de tout débordement.

En fait, le gros avantage du forfait horaire pour la direction, c'est qu'il n'y a pas de traçabilité des dépassements!

Selon Mr Renda, une évolution est prévue dans l'accord cadre pour codifier dans la loi, le pointage à son domicile

Nous verrons bien si la direction change d'argumentation au gré des évolutions nationales à venir.